

À Monsieur le Préfet
(du Cantal)



La soussignée Marie Marty
veuve Denis Lheritier, ménagée,
demeurant à Aurillac, 27
Rue des Forgerons,



Et l'honneur de vous prier
de bien vouloir lui faire accorder
la remise d'un passeport,
pour se rendre, en passant
par Paris et Hazebrouck,
à Beuvron - sur - Yser
(Belgique), voir la tombe
de son fils mort pour la France
et, veuillez croire, Monsieur
le Préfet, à l'assurance de
mes sentiments respectueux.

Marie Lheritier

V. no 177
2692

M